

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS Port la Nouvelle
Jeudi 11 décembre 2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture	Thierry MAILLES Jean-René RENOIR		Présent Présent Présent
DREAL	Laurent DENIS		Présent
Service interministériel de défense et de protection civile			
SDIS	Bastien BECKER Fabien NOUGLES		Présent Présent
DDTM	Grégory GONZALES		Présent
Délégation à la mer et au littoral			
Collège collectivités			
Mairie Port la Nouvelle	Henri MARTIN Eric TRESENE Claude ROQUELAURE	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Conseil régional	Didier CODORNIU Agnès LANGEVINE	Titulaire Suppléante	
Conseil départemental de l'Aude	Hervé BARO Marie-Christine THERON- CHET	Titulaire Suppléante	Excusé Présente
Grand Narbonne communauté d'agglomération	M Christian LAPALU M Jean Marc AMBROSINO	Titulaire Suppléant	Excusé Présent
Collège riverains			
Association ECCLA	Maryse ARDITI Christine BLANCARD	Titulaire Suppléante	Présente
Comité inter-départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Sébastien GAUBERT Christophe MAGNAT	Titulaire Suppléant	
Direction des silos du sud	Emmanuel DUBREUIL	Titulaire	
Riverain	Marcel CLARET Micheline CATHALA Jacqueline CLARET	Titulaire Suppléante Suppléante	Présent
SEMOP	Hans KERSTENS Charlotte MAUGER	Titulaire Suppléant	Excusé Excusée
Capitainerie Port La Nouvelle	Marc FRANCOIS		Présent
Les silos du Sud	Sylvie CACCIA		Présente

Collège exploitants			
Antargaz	Le représentant de la société Le représentant de la société		Présente Présent
Frangaz	Le représentant de la société Le représentant de la société		Présent Présent
EPPLN	Le représentant de la société Le représentant de la société		Préent Présent
FOSELEV Logistique	Le représentant de la société Le représentant de la société		Présent Présente
HYD'OCC	Le représentant de la société Le représentant de la société		Présent Présent
Collège salariés			
Antargaz	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		Présent
Frangaz	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		
EPPLN	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		
FOSELEV Logistique	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		Excusée Excusé

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Validation du compte-rendu de la CSS du 28 mai 2024**
- 2) **Présentation de l'arrêté préfectoral modificatif de la CSS du 24 mars 2025 relatif à l'intégration de la société Hyd'occ**
- 3) **Présentation des rapports d'activités des exploitants (Antargaz, EPPLN, Foselev, Frangaz)**
- 4) **Présentation de l'état d'avancement de la construction de l'usine pour Hyd'occ**
- 5) **Bilan de l'inspection des installations classées**
- 6) **Point divers**

Ouverture de la séance à 10h00, sous la présidence de M. Thierry Mailles, Sous-préfet de Narbonne.

Il explique qu'une manifestation CGT est en cours sur le port de Port-La-Nouvelle, pouvant mener à des perturbations, ce qui explique la délocalisation en sous préfecture et certains retards ou absences.

Un tour de table est réalisé.

M. le maire de Port-La-Nouvelle remercie pour l'accueil de cette CSS dans les locaux de la sous-préfecture. Il espère que les manifestations se feront dans le calme.

1) Validation du compte-rendu de la CSS du 28 mai 2024

Le compte-rendu de la CSS du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Présentation de l'arrêté préfectoral modificatif de la CSS du 24 mars 2025 relatif à l'intégration de la société Hyd'occ

M. l'inspecteur de la DREAL rappelle qu'il a été approuvé lors de la dernière CSS de modifier la composition de la commission, avec le retrait de la société DPPLN et l'arrivée de l'exploitant Hyd'occ. Cet arrêté a été signé le 24 mars 2025.

De nouveaux riverains se sont présentés pour participer à cette commission. Cela sera acté par un prochain arrêté préfectoral modificatif.

Il appelle les participants à signaler des modifications, si nécessaire.

3) Présentation des rapports d'activité des exploitants

ANTARGAZ

Pour rappel, le dépôt a pour activités la réception, le stockage et la distribution de propane. 17 850 tonnes ont été écoulées sur l'année. Le site a relancé le mode d'exploitant « normal ». Le déchargement se fait par wagons et camions. Le chargement est réalisé par camions.

Le site se compose d'un chef de dépôt et deux adjoints.

La notice de réexamen de l'Étude De Dangers était en cours de mise à jour en 2024. Au jour de la CSS, cette notice a été transmise.

Les travaux réalisés sont présentés, ainsi que les projets à venir. L'obsolescence programmée des matériels est anticipée sur tous les sites.

Aucun incident, ni accident n'a été relevé sur le site. Le 8 octobre 2024, un exercice POI inopiné a été organisé, hors heures ouvrées. Des exercices mensuels de sécurité sont réalisés.

M. le sous-préfet demande si les exercices POI sont réalisés en collaboration avec les services de l'État.

Mme la responsable HSE indique que le service du SDIS est prévenu de cet exercice. Le site fonctionne avec des fiches réflexes.

M. le représentant du SDIS explique que lors des exercices POI les services du SDIS, de la préfecture et de la DREAL sont informés.

M. le sous-préfet rappelle que le POI est le Plan d'Opération Interne, les effets restent à l'intérieur du site. Le PPI est un Plan Particulier d'Intervention, avec la coordination de l'évènement par la préfecture.

M. le maire de Port-La-Nouvelle souligne que le sérieux de la société Antargaz qui s'est améliorée. La commune s'est positionnée lors des discussions concernant le raccordement au rail du port, avec le souhait de maintenir la distribution du secteur nord dans le PLU de la commune.

Mme Arditi souhaite connaître le nombre de trains en approvisionnement sur l'année.

M. le chef de dépôt indique que l'approvisionnement a lieu presque exclusivement par wagon : 20 000 tonnes par an, par wagons de 50 t. .

EPPLN

L'activité du site est le dépôt pétrolier d'approvisionnement, de stockage, de préparation et de mise à distribution. Le dépôt a reçu 40 navires sea-line, 41 navires en darse et 1271 camions. L'effectif est de 19 personnes en CDI. L'ensemble du personnel est formé aux maitrises des risques.

2 évènements mineurs sont relevés. Le site comptabilise 1 137 jours sans accident de travail. Aucun accident environnemental n'est relevé.

La mise à jour des dangers a été réalisée. Un projet de porter à connaissance a été soumis, pour la réception de HVO. Les canalisations de transport entre les 2 dépôts ont été définitivement arrêtées.

2 exercices POI ont été réalisés. Le plan d'exercices interne a été tenu à jour.

Les investissements liés à la maitrise des risques sont présentés, pour un montant de 1 100 000 euros en 2024.

Le dépôt EPPLN 2 a cessé son activité au 1^{er} septembre 2025. Le site a été mis en sécurité conformément au code de l'environnement.

M. le représentant du SDIS souhaiterait une rencontre avec l'exploitant afin de mettre à jour le plan Eta.Ré et d'organiser un exercice.

Mme Arditi se demande si les volumes d'hydrocarbures sont constant ou à la baisse du fait du développement des véhicules électriques.

M. le représentant EPPLN indique que la stratégie française va amener à une diminution de 50% des capacités ou des sites sur le territoire. A ce jour, il n'est pas possible de définir si le dépôt de Port-La-Nouvelle subsistera. Le site a connu ces dernières années des investissements importants qui ont renchérit le prix du mètre cube. Il rappelle que 100% des approvisionnements de l'Andorre sont assurés par le site.

FOSELEV LOGISTIQUE

L'activité du site est le stockage de vrac liquide classé et non polluant, notamment de l'alcool, répartie sur 10 hectares. Le site appartenait auparavant à l'État, et a été racheté en 2013 par FOSELEV.

Sur l'année le trafic a été de 4225 camions, 1 train et 21 navires, soit environ 130 000 m3. Les perspectives pour 2025 sont présentées. La logistique par rail est compliquée pour les clients. A ce jour, les clients font venir les marchandises par bateau et sont redistribuées par camions.

Le site compte 20 salariés, avec 25h de formation par salarié en moyenne sur l'année. Les entreprises extérieures sont soumises à des plans de prévention, autorisation de travail et permis feu.

Le risque principal sur le site est l'incendie. 9 manœuvres incendie ont été réalisées. Le plan SITAC, formalisme des services du SDIS, a été mis à jour.

Un exercice POI a été réalisé en collaboration avec le SDIS.

Un accident est survenu en août 2024, concernant le déversement d'alcool dans une rétention après remise en service d'un réservoir. Aucun impact de l'installation du site et du voisinage n'est à relever. Un plan d'action a été mis en place.

L'étude Des Dangers a été révisée en 2024 et actée en 2025. Les travaux réalisés sont présentés, pour un montant de plus de 700 000 euros. Le site a vocation à se diversifier sur les années à venir. Le site peut être mobilisée pour la distillation de crise.

M. le sous-préfet souhaite savoir, pour l'ensemble des exploitants, si les entreprises extérieures sont locales.

L'ensemble des exploitants répondent que les entreprises locales sont sollicitées dès que les compétences sont présentes localement. Le dirigeant d'EPPLN explique par exemple qu'il fait appel à 40 % d'entreprises locales, 40 % occitane et 10 % nationale.

FRANGAZ

L'activité du site est le stockage, le conditionnement et la distribution de gaz Butane et de Propane. En 2024, 11 100 tonnes ont été distribuées. Le site est essentiellement approvisionné par rail, à hauteur de 90%.

3 mises en sécurité du site sont relevées en 2024, avec 2 pour fuite sur bouteille et 1 fuite au carrousel.

Le site comptabilise 17 salariés. Aucun accident de travail n'est à noter sur l'année.

Les résultats d'analyses réalisées sur les eaux souterraines en novembre 2024 indiquent l'absence d'impact notable de l'activité du site sur la qualité des eaux souterraines, pour les paramètres recherchés.

La notice de réexamen de l'Étude De Dangers a été remise en avril 2024.

Un exercice POI a été réalisé en novembre 2024, en collaboration avec le SDIS. Les audits internes et externes ont été réalisés.

Les objectifs 2025 sont présentés.

4) Présentation de l'état d'avancement de la construction de l'usine pour Hyd'occ

Le projet Hyd'Occ est présenté, projet de la société Qair et l'agence AREC Occitanie. Il s'agit de la plus grosse usine de production d'H2 vert en France en 2025. Le projet est découpé en 2 phases.

Les objectifs sont la production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau, la compression, le stockage et la distribution. L'exploitation est réalisée 24h/24 et 7j/7.

L'organigramme est présenté. 23 personnes sont présentes en heures ouvrées. L'ensemble de l'équipe est formé. L'astreinte est opérationnelle depuis novembre 2025.

La gestion des risques est présentée. Les effets sont intégralement contenus à l'intérieur du site. Le système de maîtrise des risques est présenté. Depuis la phase projet, des conventions ont été rédigées avec les services du SDIS permettant d'équiper les pompiers de matériels nécessaires afin d'intervenir sur le site.

Les travaux ont démarré en septembre 2023, la phase d'essais de l'usine a démarré en octobre 2025. Le démarrage opérationnel est prévue au premier semestre 2026.

La phase 2 sera finalisée en 2028.

Les premières molécules d'hydrogène ont été extraites le 15 octobre 2025. L'ensemble de la production sera expédié par voie routière, soit environ 8 camions par jour.

Le POI a été transmis aux services de l'État en novembre 2025.

M. le sous-préfet souligne que l'Europe est majoritairement présente en termes de subventions sur ce type de projet.

Mme Arditi souhaite des détails sur les contenant transportant l'hydrogène dans les camions. Elle se dit avoir été inquiète de la construction de ce site, suite à l'enquête publique, au regard des multiples aller retour avec l'Ineris sur l'étude de dangers. Enfin, elle signale que ce n'est pas

directement l'énergie des éoliennes en mer qui est utilisée puisque celle-ci passe au préalable par un point de raccordement '.

M. le représentant Hyd'Occ explique l'agencement d'un camion. Concernant l'énergie verte, un contrat a été signé avec EDF, s'engageant à fournir seulement cette énergie.

M. le maire de Port-La-Nouvelle souligne qu'il avait été important pour la commune qu'aucun effet irréversible ne puisse sortir du site. Il constate que l'équipe en place est plus sérieuse que lors des premiers contacts. Enfin il encourage l'exploitant à avancer avec la commune sur certains projets de réutilisation de l'eau.

M. le représentant de la DDTM souhaite connaître le ratio d'utilisation d'eau pour produire l'hydrogène.

M. le représentant Hyd'Occ répond qu'il est nécessaire d'avoir 14 litres d'eau pour 1 kg d'hydrogène.

M. l'inspecteur de la DREAL précise qu'il a été mis dans l'arrêté préfectoral la nécessité de la part de l'exploitant de mettre en œuvre des actions concernant la réutilisation de l'eau.

Il ajoute que les services de l'INERIS sont intervenus à différentes reprises, pour que des mesures de maîtrise des risques permettent de s'assurer que les effets ne sortent pas du site, comme le demandait le maire de port la Nouvelle. . La modification de l'étude de dangers, suites aux modifications mises en place, est en cours d'examen.. Enfin il indique que les stations-services distribuant de l'hydrogènes seront soumises au régime de la déclaration au titre des ICPE.

M. le représentant du SDIS rappelle que le SDIS a été associé au projet très rapidement, avec des formations nécessaires et la mise à disposition de matériel. Le premier exercice aura lieu l'après-midi de la CSS. Il se dit demandeur des mesures de maîtrises de risques.

M. le sous-préfet souligne une montée en compétences sur le sujet, tant chez l'exploitant que dans les services du SDIS.

5) Bilan de l'inspection des installations classées

L'inspecteur des installations classées de la DREAL présente les inspections réalisées sur l'année 2024 :

- ANTARGAZ, le 13/09/2024 : Action nationale : prévention des risques liés au vieillissement de certains équipements, relevant 5 actions correctives et 2 justificatifs.
- EPPLN, le 18/09/2025 : Action nationale : prévention des risques liés au vieillissement de certains équipements, relevant 1 action corrective.
- FOSELEV, le 17/04/2024 : Action régionale : Inspection POI inopinée heures ouvrées, relevant 3 actions correctives et 1 justificatif.
- FRANGAZ, le 30/10/2024 : Action nationale : gestion des Mesures de Maîtrise des Risques instrumentées (MMRI), relevant 3 actions correctives et 1 justificatif.
- HYD'OCC, le 26/06/2024 : Point sur la phase construction, relevant une nécessité de déposer un porter à connaissance pour présenter les modifications.

Les rapports d'inspection sont consultables sur le site www.géorisques.gouv.fr

Les instructions des dossiers ont été sur l'année :

- ANTARGAZ : Réexamen de l'étude des dangers (notice du 17/10/2024) : conclut sur le non nécessité de réviser l'EDD. APC du 13/03/2025 actant la fin d'instruction.
- EPPLN 1 : Réexamen de l'étude des dangers (notice du 01/03/2024) : conclut sur le non nécessité de réviser l'EDD. APC du 12/09/2024 actant la fin d'instruction.

Augmentation des capacités de stockage du biocarburant intitulé HVO pour Hydrotreated Vegetable Oil (huile végétale hydrotraitee) (bac n°7 : 10170 m³) : APC du 10/10/2024

- FOSELEV : Mise à jour de l'étude des dangers du site (décembre 2024) afin de disposer d'un dossier autoportant complet intégrant les évolutions du site et de son environnement depuis 2021
- FRANGAZ : Réexamen de l'étude des dangers (notice du 29/04/2024) : conclut sur le non nécessité de réviser l'EDD. APC du 27/06/2024 actant la fin d'instruction.

Le point d'avancement pour 2025 se fait le suivant :

- FOSELEV : fin d'instruction de la procédure de réexamen de l'étude des dangers
- HYD'OCC : instruction du Porter à connaissance (PAC) afin d'intégrer les modifications suite à la construction de l'usine et instruction de la déclaration de début d'exploitation.
- EUROPORT France : poursuite de l'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter le terminal P1 de déchargement des navires (autorisé le 21/07/2025). Cet exploitant n'est pas un site Seveso seuil haut.
- EPPLN2 : poursuite de l'instruction de la procédure « tiers demandeur ».
- Thématiques d'inspection pour 2025 :
 - Pertes d'utilités (coupure générale du réseau électrique de distribution), thème qui a vu sa pertinence avec la coupure d'électricité lors de l'incendie de juillet, les onduleurs ne pouvant pas tenir sur une longue période ;
 - Premiers prélèvements environnementaux suite à un incendie, thème reporté en 2026 ;
 - Mise en œuvre du plan de modernisation des installations industrielles (vieillesse des équipements).

6) Point divers

M. le maire de Port-La-Nouvelle indique avoir demandé à RTE que les 3 futures éoliennes de Gruissan puissent fournir de l'électricité en direct au port de Port-La-Nouvelle si une coupure d'électricité survenait. Il attend un retour.

Mme Arditi souhaite savoir si la commune fait partie du regroupement AMARIS des communes qui sont concernées par une problématique de risque sur leur territoire.

M. Roquelaure indique que la commune n'a pas adhéré à cette association mais qu'elle est en lien avec le Cyprès.

M. le sous-préfet indique avoir une préférence pour les groupes électrogènes afin d'alimenter les sites en cas de problème électrique. Un des sujets primordiaux à traiter est le moyen de communication à maintenir.

Les participants sont remerciés pour leur participation.

La séance est levée à 12h20.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Narbonne,



Thierry MAILLES

Thierry MAILLES

Le Sous-Préfet de Narbonne,
Pour le Préfet et par délégation.